

CE QU'IL FAUT FAIRE OU VÉRIFIER

Avant d'organiser, **en palier vert**, des activités en **laboratoire d'enseignement, clinique ou salles de travaux pratiques** :

- > Dans la mesure du possible, déterminer les espaces de rangement à l'extérieur des salles pour les effets personnels
- > Mettre à la disposition aux entrées et sorties un nombre suffisant de bouteilles de solution hydroalcoolique
- > Mettre à la disposition sur place des masques de procédure pour fins de dépannage
- > Là où l'espace le permet, établir un sens de la circulation, incluant une entrée et une sortie distincte
- > Installer des affiches aux endroits appropriés indiquant les consignes en vigueur (distanciation, port du masque, EPI)
- > Prévoir les arrivées et les sorties de manière à éviter les attroupements et à maintenir une distanciation de 1 m entre les étudiants et étudiantes
- > S'assurer, avant l'arrivée des étudiants, que toutes les consignes spécifiques applicables à l'activité leur aient été communiquées
- > S'assurer de la désinfection des mains avant et après l'activité
- > Assurer une surveillance du respect des consignes sanitaires en vigueur
- > Assurer le nettoyage quotidien des surfaces et équipements les plus fréquemment touchés

Dernière mise à jour : 25 août 2021

- Avec le retour en présentiel sur les campus, cette liste de vérification se veut un aide-mémoire complémentaire au [Guide d'organisation et de réalisation d'activités d'enseignement en présentiel](#) réalisées dans les espaces facultaires.
- Pour connaître les mesures en vigueur sur les campus de l'UdeM, consultez la section « [Consignes sanitaires](#) » du site Info-covid19. Ces consignes peuvent changer selon l'évolution de la situation sanitaire, nous vous conseillons de consulter le site régulièrement.